

Le relevé de notes du BAC ou diplôme

Pour les diplômes étrangers : traduction par un traducteur assermenté, soit auprès de l'Ambassade de France du pays d'origine, soit par un traducteur de la Cour d'Appel de Paris (liste des traducteurs sur le site : www.cetiecap.com)

- **INE ou BEA obligatoire pour l'inscription** (N° identifiant national) sur le relevé de note du bac (voir p.2 de la notice explicative).
- **Attestation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2026/2027 à télécharger sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr** par paiement de 105€. (Ne concerne pas les étudiants de la Formation Continue).
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** mentionnant le nom et prénom de l'étudiant pour l'année universitaire d'inscription, à demander auprès de votre assurance multirisque habitation.

- **Contrat « validé »** par l'ensemble des signataires.

(« Validé » doit apparaître dans chacune des cases : Entreprise – Apprenti – CFA EVE)

- **1 Pièce d'identité** : (carte d'identité ou passeport)

Etudiants de nationalité étrangère : passeport et dernier titre de séjour (même si expiré).

- **1 photo d'identité** : photo récente, en couleurs et de bonne qualité, format 35 mm x 45, àagrafer sur la fiche d'inscription à l'emplacement prévu.

- **Certificat médical** pour les filières : **GEII - GMP – MT2E – QLIO – SGM**, mentionnant la **capacité à travailler sur équipements spécifiques, en rapport avec les enseignements de la filière de l'étudiant**.
- **Etudiants de nationalité française** : attestation de recensement ou attestation de participation à la JDC – (Journée défense et citoyenneté - obligatoire jusqu'à 25 ans).

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire.

Les étudiants ayant égaré leur attestation de recensement, doivent faire la demande sur le site : www.service-public.fr

- **Etudiants mineurs** : copie carte d'identité des parents autorisant l'inscription + **Document joint** à compléter, dater et signer, et à mettre en ligne).
- **Etudiants dont le dernier établissement fréquenté est un IUT** : autorisation de transfert «départ» + relevé de notes précisant la Décision de jury.

Inscription administrative à effectuer en ligne via le lien :

➔ <https://inscription.univ-evry.fr/iaprimo-web/ident1.jsf>

Assurez-vous de fournir tous les documents demandés dès votre 1^{ère} connexion. Tout dossier incomplet sera mis en attente.

Le certificat de scolarité et le bulletin de versement seront disponibles sur : « mondossierweb »

Carte étudiante à récupérer auprès du secrétariat de votre filière

Autorisation d'inscription étudiant mineur

Je soussigné(e) M., Mme, Mlle :

Lien de parenté avec le candidat : Père - Mère - Tuteur

Autorise M., Mme, Melle (nom et prénom du candidat)

.....

À effectuer son inscription définitive à l'IUT d'Évry Val d'Essonne pour le BUT

.....

Le,

Signature